



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne le vendredi 08 janvier 2021

Lutte contre la propagation du virus COVID-19 en Guyane

Des extensions des mesures de prévention et de protection de la population sont prises visant à freiner la circulation du virus sur le territoire.

Comme l'a rappelé le Premier ministre lors de sa conférence de presse du jeudi 7 janvier, la circulation du virus augmente sensiblement sur tout le territoire de la Guyane, et plus particulièrement sur certaines communes du littoral.

Depuis ces deux dernières semaines en Guyane, une hausse de la circulation du virus est clairement amorcée. L'incidence est ainsi passée de 134 à 181 cas pour 100 000 habitants (incidence glissante sur 7 jours) tandis que le taux de dépistage est resté stable (nombre de tests réalisés sur l'ensemble du territoire). Le nombre d'admissions en hospitalisation conventionnelle et en réanimation reste pour le moment stable, mais la situation nécessite une attention toute particulière afin d'éviter une embolisation du système de santé dans les prochaines semaines.

Les premiers vaccins seront livrés le 12 janvier en Guyane. Ils seront destinés en priorité aux résidents et personnels des EHPAD et à l'Unité de Soins Longue Durée (USLD). Les personnes âgées sont en effet les plus fragiles face au virus. Les plus de 75 ans représentent ainsi près de 80 % des décès, et ils sont d'autant plus vulnérables au virus qu'ils résident dans un établissement collectif.

Dès la fin de la semaine, trois centres de vaccination seront ouverts dans les trois hôpitaux de Guyane, pour proposer la vaccination aux autres publics prioritaires, en particulier les professionnels de santé de plus de 50 ans (hospitaliers, libéraux, territoriaux, transporteurs sanitaires, etc.). Les professionnels de santé souhaitant bénéficier du vaccin peuvent dès aujourd'hui se faire connaître selon les modalités suivantes :

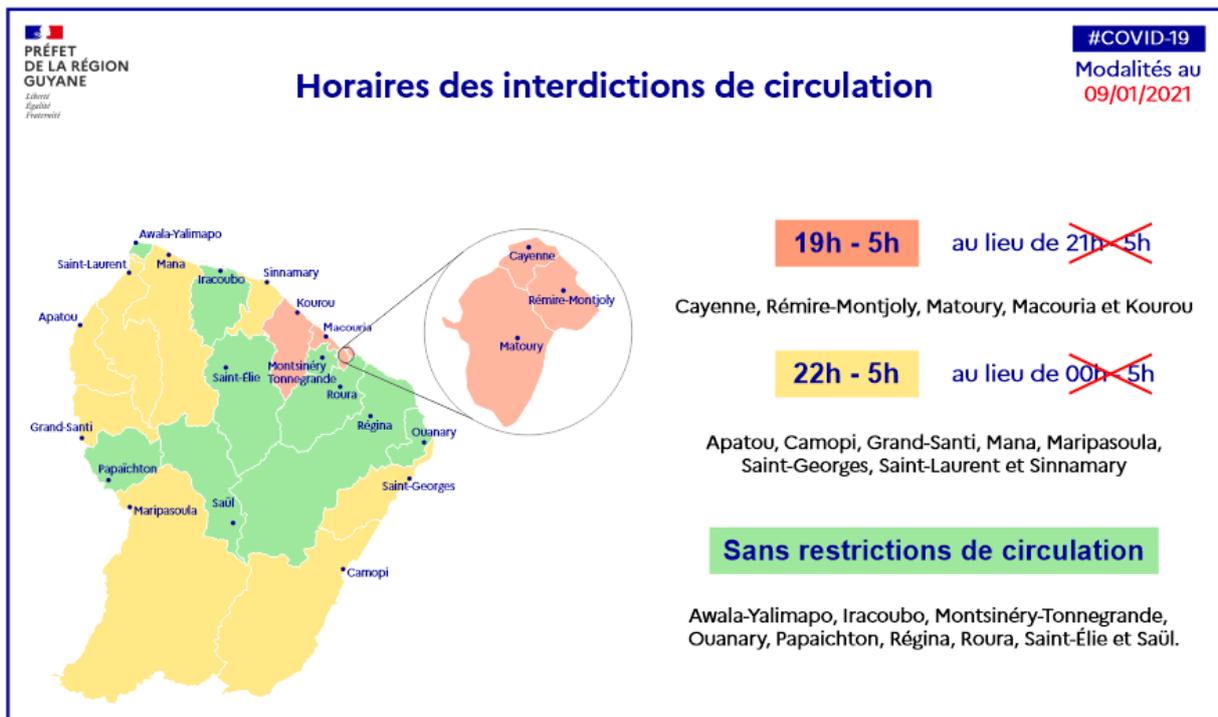
- Site de Cayenne : demande de rendez-vous à adresser par mail à vaccination.covid@ch-cayenne.fr
- Site de Kourou : demande de rendez-vous à formuler sur le site vaccination.covid@ch-kourou.fr
- Site de Saint-Laurent du Maroni : demande de rendez-vous à adresser par mail à vaccination.covid@ch-ouestguyane.fr

En attendant, il est impératif de freiner la circulation du virus, en adaptant les mesures actuelles permettant de limiter encore plus fortement le brassage des populations.

Mesures de restriction

Couvre-feu / À partir du samedi 9 janvier 2021

- Un couvre-feu de **19 h à 5 h du matin 7 j/7**, au lieu de 21 h à 5 h, est instauré pour les communes de **Cayenne, Rémire-Montjoly, Macouria, Matoury et Kourou**.
- Dans ces communes, les restaurants uniquement (établissements dont le service de plats à table est la principale activité) pourront rester ouverts jusqu'à 21h30. Leurs clients devront avoir regagné leur domicile avant 21h30, en présentant l'addition comme justificatif de leur déplacement.
- Un couvre-feu de **22 h à 5 h du matin 7 j/7**, au lieu de 00h00 à 5 h, est instauré pour les communes d'**Apatou, Camopi, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Saint-Georges de l'Oyapock, Saint-Laurent du Maroni et Sinnamary**.
- Dans ces communes, les restaurants uniquement (établissements dont le service de plats à table est la principale activité) pourront rester ouverts jusqu'à 22h30. Leurs clients devront avoir regagné leur domicile avant 22h30, en présentant l'addition comme justificatif de leur déplacement.
- Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül ne sont toujours pas concernées par le couvre-feu, ni par la fermeture des restaurants.



Restaurateurs

Dans les communes concernées par le couvre-feu de **19h à 5h**
les restaurants uniquement* pourront rester ouverts jusqu'à **21h30****.

Dans les communes concernées par le couvre-feu de **22h à 5h**
les restaurants uniquement* pourront rester ouverts jusqu'à **22h30*****.

Les clients de ces restaurants pourront justifier d'une circulation jusqu'à ces horaires, en présentant l'addition comme justificatif.

*Établissements dont le service de plats à table est la principale activité.

**Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria et Kourou.

***Apatou, Camopi, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Saint-Georges, Saint-Laurent et Sinnamary.

Carbets / Sur l'ensemble du territoire

Seuls les hébergements en carbets touristiques sont autorisés, dans le cadre d'activités organisées par des professionnels du tourisme.

Structures sportives / Sur l'ensemble du territoire

Seule l'utilisation des structures sportives pour un usage scolaire ou pour la préparation à la haute compétition est autorisée.

L'activité commerciale des salles de sport est maintenue.

Rassemblements / Sur l'ensemble du territoire

Interdiction stricte, sauf dérogation préfectorale, des rassemblements.

<http://www.guyane.gouv.fr>

Mesures de restriction : rappels

 PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

#COVID-19
*Modalités au
09/01/2021

Récapitulatif des mesures restant en vigueur

- » **Le port du masque est obligatoire dans l'espace public.**
- » **La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite**
(excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
- » **Interdiction de vente d'alcool à emporter de 18 h à 6h**
(excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
- » **Les frontières restent fermées.**
- » **Le confinement des personnes vulnérables reste indispensable.**
- » **Tout rassemblement, réunion ou activité de plus de 6 personnes sur la voie publique, ou dans un lieu ouvert au public, sont interdits sauf dérogation préfectorale.**

Je tiens à soutenir tout particulièrement les professionnels de santé qui vont de nouveau être mis à rude épreuve au cours des semaines à venir. L'arrivée du vaccin est une opportunité essentielle pour sauver des vies et limiter la surcharge du système de santé. Ce n'est que lorsque nous aurons atteint collectivement une immunité suffisante que nous pourrons gagner la lutte contre la COVID19, regagner notre santé et notre liberté de mouvement. – Clara De bort.

Attentifs à l'évolution de l'épidémie, nous nous devons de rester optimistes. En effet, l'application collective et individuelle des mesures est globalement à la hauteur de ce qu'exige de nous cette crise. Mais, nous devons redoubler d'efforts pour infléchir la courbe épidémique. Cette situation appelle donc un ajustement des mesures qui avaient été prises avant les fêtes de fin d'année. – Thierry Queffelec.

Restons #TousMobilisés

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

ARS

Amandine DESFONTAINES

amandine.desfontaines@ars.sante.fr